

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 19 Mars à 16h00, le conseil municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué le 8 Mars 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Mr le Maire Laurent ZANETTI.

Date de convocation : Le 08 mars 2021

Présents : Edevina BEAUD - Nathalie BUZZINO – Gauthier FOUCART - Olivier FRADET – Valérie FRANCOIS-MILHORAT - William LUIS – Anaïs MONCOSI – Roland MORU – Maryse VISSIE – Julien ZANETTI – Laurent ZANETTI

Procuration : Christian CUQ pour Gauthier FOUCART
Denise ARRUFAT pour Edvina BEAUD
Emmanuelle OULET- CORBERA pour Olivier FRADET
Thierry TORTEL pour Valérie FRANCOIS-MILHORAT

1/ Vote compte administratif communal 2020

Monsieur FOUCART demande à Monsieur le Maire Laurent ZANETTI de quitter l'assemblée afin de procéder au vote.

	DEPENSE	RECETTES
Section de fonctionnement	495 585,42	708 403,55
Section d'investissement	207 098,08	342 885,08
TOTAL CUMULE	702 683,50	1 051 288,63

Il est procédé au vote : *Approuvé et voté à l'unanimité*

2/ Vote compte administratif photovoltaïque 2020

	DEPENSE	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section d'exploitation	7 993,45	12 706,20	4 712,75
Section d'investissement	12 535,75	9 628,66	-2 907,09
TOTAL CUMULE	20 529,20	22 334,86	1 805,66

Il est procédé au vote : *Approuvé et 9 voix pour et 2 voix contre*

3/ Travaux de réalisation d'une grille de sécurité pour la chapelle dans l'Eglise Saint Jean Baptiste

Mr le Maire Laurent ZANETTI rappelle l'importance de sécuriser les objets de valeur dans l'Eglise Saint Jean Baptiste.

Pour cela avec l'aide de l'association *Les Amis de l'Eglise* trois devis ont été réalisés afin de réaliser une grille de protection.

Une aide sera demandée à la région OCCITANIE

La Mairie prendra en charge 50% du montant en accord avec l'association *Les Amis de l'Eglise*

Le choix sera pris au prochain conseil

4/ Remboursement forfaitaire des frais de repas et d'hébergement engagés par les agents titulaires et non titulaires (déplacements temporaires liés à une mission

Annulée pas de vote suite à décision de la perception

5/ Convention d'utilisation privée de la salle de danse/gym

Mr Le Maire Laurent ZANETTI informe sur le contrat établi pour la location de la salle de danse/gym par la société *Les Adorées* (environ 15 h par mois).

Location de 80€ mensuel

Caution de 1000€

Il est procédé au vote : *Approuvé et voté à l'unanimité*

Mr Le Maire Laurent ZANETTI s'engage à faire un point sur l'utilisation des différentes salles de la commune afin de pouvoir connaître le besoin et ainsi de satisfaire les différentes associations.

6/ Désignation d'un représentant de la commune de Le BURGAUD pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes Hauts Tolosans (CLECT)

Mr Le Président de la communauté de communes des Hauts Tolosans nous a informé du besoin d'un représentant de chaque commune pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées. (CLECT)

Madame BUZZINO Nathalie se propose.

Il est procédé au vote : *Approuvé et voté à l'unanimité*

7/ Nouveau concept de communication.

Madame BUZZINO Nathalie nous expose 2 modes possibles de fonctionnement :

Le panneau lumineux de type classique
Ou
Deux applications *Panneau Pocket* et *INTRAMUROS*

Le panneau lumineux de type classique :

Dispositif monochrome double face cout 15 000€/26 000€ ou en location environ 600€/an pour une durée minimum de 7 ans, à cela il faut joindre le cout des travaux et d'installation.

Panneau Pocket :

Application qui permet de retrouver les informations que l'on peut retrouver sur les panneaux lumineux de la commune. (Notification possible)

Panneau Pocket a un cout de 180€/an incluant pack communication hébergement, maintenance durée minimum 1 an.

Intramuros :

Application qui permet de retrouver les évènements, l'actualité, les alertes, les associations, les sondages, commerces...etc de la commune mais aussi permet aux habitants de signaler et communiquer directement avec La Mairie.

INTRAMUROS a un cout de 288€/an soit 24€/mois incluant pack de communication, hébergement, maintenance, 3 premiers mois offert, durée minimum 3 ans.

Il est également précisé que la communauté des communes étudie la possibilité d'adhésion à ce dispositif.

Le choix de l'outil de communication sera fait lors du prochain conseil municipal.

8/ DM

Pas de demande de modification.

9/ Questions diverses

La demande de passage en LED de l'éclairage public a été demandée au Président du SDEG
Le SDEG a pris connaissance de l'intégration des lotissements Les Merisier et Les Demoiselles.

Un diagnostic énergétique a été réalisé à la salle des fêtes ainsi qu'à la bibliothèque.

Mr le Maire exprime la problématique sur le non-respect des places de parking au sein de la commune (centre du village, lotissement), un projet d'aménagement du centre du village sera mis à l'étude.

Au sujet du sinistre de la Poutcette pas de source connue sur l'origine du feu, 3 maisons seront certainement démolies et reconstruites à l'identique, durée estimée des travaux 24 mois.

La séance est levée à 17h15

Le secrétaire de séance : Roland MORU